



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lutte contre le terrorisme

Question écrite n° 43456

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le problème préoccupant de l'extension du terrorisme international. Il note que des événements tragiques ont récemment montré que ce fleau n'était pas éradiqué, et qu'il sera sans doute l'un des grands défis contre lequel nos sociétés devront lutter au cours du siècle prochain. Il constate cependant que la conférence du G 7 qui s'est tenue à Paris le 30 juillet dernier, et dont l'objet était d'adopter des dispositions internationales, politiques, administratives et judiciaires de nature à mieux coordonner la lutte anti-terroriste, a exprimé des voix divergentes au sein du camp occidental, quant aux moyens à prendre pour combattre cette grave question. Cela a été le cas de la France, qui lors de la conférence en question, s'est écartée de la position souhaitée par les États-Unis, et a plaidé pour la liberté de manœuvre de chaque État dans ses choix en matière de lutte anti-terroriste. Il lui signale qu'il ne conteste pas que notre politique extérieure doive donner priorité à la recherche de notre indépendance nationale ; qu'il a aussi conscience que la lutte contre le terrorisme ne doit pas constituer un prétexte à la guerre commerciale que se livrent les États industrialisés ; et que pour sauvegarder ses emplois, notre pays se doit de préserver dans le monde ses intérêts diplomatiques et économiques. Mais il lui fait remarquer aussi que la protection de la vie humaine contre le terrorisme doit pour être efficace transcender les frontières, et qu'elle nécessite l'élaboration d'une concrétisation internationale, basée sur l'adoption pour les États concernés de mesures communes, contraignantes, et loyalement appliquées. Car, il serait regrettable, que la France, pays des droits de l'homme, s'enferme dans un choix réducteur entre la vie humaine et le travail. Elle ne pourrait alors à terme que risquer de « perdre la vie », sans pour autant que cela lui garantisse « l'emploi ». Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer si dans son action de lutte contre le terrorisme, notre pays ne pourrait pas explorer une voie médiane, qui consisterait à renforcer encore plus étroitement sa coopération avec les États du G 7, et notamment les États-Unis, tout en essayant de préserver ses intérêts industriels et commerciaux à l'étranger.

Texte de la réponse

Le ministre des affaires étrangères partage entièrement les préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire sur la nécessité de mener un combat sans concession et sans trêve contre ce fleau qu'est le terrorisme international. La conférence ministérielle, organisée sous présidence française dans le cadre du G 7/P 8 le 30 juillet dernier, qui visait effectivement à coordonner avec le maximum d'efficacité la lutte contre le terrorisme international, conformément au mandat défini lors du sommet de Lyon, a pleinement atteint ses objectifs. Elle a en effet débouché sur l'adoption de 25 mesures concrètes et précises, assorties d'une volonté de mise en œuvre sans délai, et d'un appel à l'ensemble de la communauté internationale à les reprendre à leur compte. Bien loin de donner lieu à des divergences, les débats qui ont marqué cette conférence ont à la fois reflété un large esprit de coopération et une atmosphère de consensus, signe d'une volonté commune d'arriver à des résultats substantiels. Enfin, cette rencontre s'est attachée à appréhender le phénomène terroriste sous ses diverses manifestations spécifiques et concrètes, afin de mieux les combattre, sans qu'un État en particulier ait été jamais nommé au cours des débats, ne laissant ainsi aucunement le champ à des arrière-pensées d'ordre politique ou commercial. La France a donc, à cette occasion, joué pleinement le rôle moteur qui est le sien dans

le combat multiforme contre le terrorisme. Elle est determinee a poursuivre cette action avec toute l'exigence et la mobilisation que requiert une politique efficace a cet egard, cela en coordination tres etroite avec les pays du G 7 dont elle assume la presidence, dans ce domaine comme dans tous les autres domaines de sa competence. Cette action de sensibilisation de la communaute internationale s'est d'autre part concretisee lors de la recente rencontre du ministre des affaires etrangeres, au titre de la presidence du G 7, avec la Troika du mouvement des non-alignes a New York, en marge de l'actuelle assemblee generale de l'ONU. Le ministre a a cette occasion demande le soutien des non-alignes au projet de resolution co-parraine par la France et visant a enteriner les recommandations de la conference ministerielle du G 7/P 8 du 30 juillet dernier.

Données clés

Auteur : [M. Voisin Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43456

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5234

Réponse publiée le : 11 novembre 1996, page 5893